

## SAILLAC

□ **Concours de belote** : les Amis de Saillac, sous l'égide de Monique, donnent rendez-vous le vendredi 22 mars pour le troisième concours de belote qui se tiendra à la salle polyvalente à partir de 20h30.

□ **Le repas des aînés** aura lieu le dimanche 31 mars à la ferme-Auberge Castagné à Martel. Prière de réserver en mairie au 05.55.25.41.37 avant le mardi 26 mars dernier délai.

□ **Musée de la noix de Saillac** : le Musée « les 4 demoiselles » devrait rouvrir ses portes pour la saison à compter du 2 avril, sous la gérance de Cerberg Michaud. La commune vient de valider le contrat de délégation de service public pour la saison 2019 avec la réactivation de la partie restauration et bien d'autres actions thématiques dans ce lieu. Ce dimanche 3 mars déjà, un petit groupe de vingt et une personnes, originaires de Brantôme, a inauguré la saison. Le vendredi, c'était au tour des membres des Syndicats de la noix et de la châtaigne, sous la présidence de Jacky Leymat, de se voir convier à une visite guidée après leur assemblée générale qui se tient à Chauffour. Les visites de groupe peuvent d'ores et déjà être réservées au 05.55.25.41.37 ou [contact@4demoiselles.fr](mailto:contact@4demoiselles.fr).

□ **Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Midi Corrèzien** se veut être un outil de concertation mais aussi contribuer à étudier, réfléchir et intégrer les propositions ayant trait à l'intérêt général du territoire. Cette concertation prévoit plusieurs modes de participation pour la population : tout d'abord, les documents validés tout au long de l'étude sont consultables à la com/com au siège de Beaulieu et aussi dans les trente-quatre mairies du midi corrézien. L'équipe du BE d'étude retenu et la chargée de mission Justine, en compagnie du président et du vice-président, viennent de démarrer une visite technique et précise de terrain avec les élus dans chacune des communes. De plus, des registres sont désormais disponibles pour recenser les souhaits et questionnements des habitants qui ensuite feront l'objet d'une analyse poussée. Des réunions publiques seront programmées prochainement pour permettre à la population de s'exprimer. Enfin, une enquête publique terminera la procédure avant approbation définitive du PLUI qui devrait intervenir à l'horizon 2021.